

# ANNEXE 1

## TABLE DES MATIERES

	PAGES	PARAGRAPHES
<b>I. METHODOLOGIE ET CONSULTATION</b>	2	1-6
<b>II. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL</b>	2	-
<b>A- CADRE NORMATIF</b>	2	-
1- Instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme	2-3	7-10
2- Législation nationale	3	11-18
<b>B- CADRE INSTITUTIONNEL</b>	4-5	19-29
<b>C- COOPERATION AVEC LES MECANISMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME</b>	6-7	30-47
<b>III. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME</b>	7	-
<b>A- EGALITE, NON DISCRIMINATION ET ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES</b>	7-9	48-64
<b>B- PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT</b>	9-12	65-87
<b>C- PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DES GROUPES VULNERABLES</b>	12	-
1- Réfugiés	12-13	88-94
2- Personnes vivant avec handicap	13-14	95-100
3- Populations autochtones	14	101-102
<b>D- DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</b>	14-15	103-111
<b>E- RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE</b>	15-17	112-126
<b>IV. OBSERVATIONS FINALES</b>	17	127-130
<b>V. POSITION DE LA SOCIETE CIVILE</b>	17-18	131-137

## ANNEXE 2

### NOTES DE RENVOI AUX RECOMMANDATIONS SUIVANT LEUR CLASSIFICATION THEMATIQUE

- I. Instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme** (adhésion, ratification, intégration dans l'ordre juridique interne, abolition de la peine de mort) :
- Recommandations n<sup>os</sup> 111.1-111.19, 111.21-111.28, 111.107, 112.1, 113.1-113.4**
- II. Législation nationale** (réforme législative, révision des instruments législatifs, harmonisation avec les instruments juridiques internationaux et régionaux, discrimination, égalité, droits et libertés fondamentaux, prévention de la torture, visite des établissements pénitentiaires, incrimination de la disparition forcée) :
- Recommandations n<sup>os</sup> 111.29-111.35, 111.49-111.62, 111.68, 111.70-111.72, 111.92, 111.106**
- III. CADRE INSTITUTIONNEL** (Conformité de la commission nationale des droits de l'homme avec les principes de Paris, formation, sensibilisation et renforcement des capacités en droits de l'homme, financement des programmes de promotion des droits de l'homme) :
- Recommandations n<sup>os</sup> 111.39-111.50, 111.60, 111.61-111.62, 111. 68, 111.70-111.72, 111.92, 111.106**
- IV. COOPERATION AVEC LES MECANISMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME** (Collaboration avec les organisations internationales des droits de l'homme, assistance technique, soumission des rapports, invitation des titulaires des mandats) :
- Recommandations n<sup>os</sup> 111.51, 111.66-111.67, 111.73-111.77, 113.5-113.7**
- V. EGALITE, NON-DISCRIMINATION ET ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** (Participation des femmes à la vie politique et publique, protection des droits économiques, sociaux et culturels, égalité des sexes, discrimination et violences envers les femmes, mutilations génitales féminines, violences interfamiliales) :
- Recommandations n<sup>os</sup> 111.52-111.58, 111.63, 111.79-111.90, 111.95-111.104, 111.116, 112.2-112.5**

**VI. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT** (Traite des personnes, enregistrement des naissances, accès à l'éducation, droit des filles à l'éducation et égalité entre les filles et garçons, enseignement des droits de l'homme) :

**Recommandations n<sup>os</sup> 111.59, 11.93-111.94, 111.117-111.119, 112.6-112.18**

**VII. PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DES GROUPES VULNERABLES** (Réfugiés, personnes handicapées, populations autochtones):

**Recommandations n<sup>os</sup> 111.64-111.65, 111.78, 111.135-111.139, 112.19-112.22**

**VIII. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS** (Réduction de la pauvreté, du chômage, accès à l'eau potable, accès aux soins de santé de qualité, lutte contre la mortalité infantile, lutte contre les maladies d'origine hydrique et infectieuses) :

**Recommandations n<sup>os</sup> 111.69, 111.120-111.134**

**IX. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE** ( Protection des victimes et des témoins d'actes de torture, renforcement de la législation contre les auteurs d'actes de torture, amélioration des conditions carcérales, équité et indépendance de la justice, renforcement des capacités de la justice et renforcement des pouvoirs de l'inspection et du conseil supérieur de la magistrature) :

**Recommandations n<sup>os</sup> 111.20, 11.91, 111.108-111.115**

